



AVANT PROGRAMME LIGUE OCCITANIE AVIRON

CHAMPIONNAT DE LIGUE JEUNE, CRITERIUM HANDI-VALIDE JEUNE ET CHAMPIONNAT SELECTIF FFSA – OCCITANIE ET REGATE OPEN

Date : Samedi 27 avril 2024

Lieu : Lac du Bocage - 31150 FENOUILLET – France

Organisation : Ligue Occitanie d’Aviron et Aviron du Bocage

Réunion des délégués : Le samedi 27 avril à 9H00

Début des courses : samedi à 10h00 (voir grille horaire prévisionnelle)

Engagements sur l’intranet Fédéral :

- Ouverture des inscriptions le 08/04/2024 à 8h00
- Clôture des inscriptions le lundi 22/04/2024 14 heures.
- Diffusion du programme prévisionnel le vendredi 26 avril.

Epreuve :

HANDI-VALIDE – distance de course : 1 000 m – Critérium		JEUNE – distance de course : 1 000 m	
1	J14H2x HV PR Open 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)	4	J13H1x 1 rameur en couple
		5	J13F1x 1 rameuse en couple
		6	J14H1x 1 rameur en couple
		7	J14F1x 1 rameuse en couple
		8	J14H2x 2 rameurs en couple
		9	J14F2x 2 rameuses en couple

Δ Epreuves Critérium, hors Championnats

PARA-AVIRON ADAPTÉ (sélectif pour le championnat de France FFSA) : 500 m						
11	14-18 H1x AB	1 rameur en couple – jeune	classe AB	19	H1x BC	1 rameur en couple – adulte classe BC
12	14-18 F1x AB	1 rameuse en couple – jeune	classe AB	20	F1x BC	1 rameuse en couple – adulte classe BC
13	14-18 H1x BC	1 rameur en couple – jeune	classe BC	21	H1x CD	1 rameur en couple – adulte classe CD
14	14-18 F1x BC	1 rameuse en couple – jeune	classe BC	22	F1x CD	1 rameuse en couple – adulte classe CD
15	14-18 H1x CD	1 rameur en couple – jeune	classe CD	23	H2x BCD	2 rameurs en couple classe BC-CD
16	14-18 F1x CD	1 rameuse en couple – jeune	classe CD	24	F2x BCD	2 rameuses en couple classe BC-CD
17	H1x AB	1 rameur en couple – adulte	classe AB	25	4Yx+ BCD	yolette à 4 rameuses ou rameurs en couple avec barreur classe BC-CD
18	F1x AB	1 rameuse en couple – adulte	classe AB			

Cf réglementation sportive FFA 2024 p.12

- A ces épreuves sont ajoutées des courses d’animation en canoë français pour le public mineur et en yolette pour le public adulte qui ne donnent pas droit à une qualification pour le championnat de zone.

Réglementation :

Les participants doivent être titulaires d’une licence A 2024 qu’ils doivent être en mesure de présenter ou par défaut une pièce d’identité avec photo.

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer au championnat de ligue Jeune, les rameurs doivent être titulaires du « brevet d’aviron eaux intérieures - Niveau 3 ».

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Engagements

Engagements aux championnats de ligue Jeune

Les engagements aux championnats de ligue jeune sont libres et se font uniquement sur l’intranet fédéral par chaque club.

Ces championnats sont qualificatifs pour les championnats interrégionaux et obligatoires pour au moins 75% des rameurs composant les bateaux participant au championnat national jeune.

Engagements aux championnats Interrégionaux Jeune

Les engagements aux championnats interrégionaux jeune sont faits automatiquement à l’issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

A l’issue des championnats de ligue jeune :

- Les clubs des équipages sélectionnés doivent transmettre aux responsables de zone le nom du délégué qui sera présent lors du championnat interrégional.
- Les clubs qui refusent la qualification d’un équipage doivent en informer les responsables de ligue **avant le lundi 27 mai à 14h00**.
- Les responsables de ligue retournent à la zone la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les responsables de ligue retournent à la FFA la liste des rameurs ayant participé à leur championnat de ligue jeune ainsi que leur numéro de licence.

Cf réglementation sportive FFA 2024 p.12



AVANT PROGRAMME LIGUE OCCITANIE AVIRON

4. RÈGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Équipages de l'épreuve J14 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide. Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées.

5. RÈGLEMENTATION PARA-AVIRON ADAPTÉ

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Participation

Les rameurs doivent participer à ces épreuves pour se qualifier au championnat de France FFSA, en 1x et en bateau long.

Les mixtes de clubs sont autorisées pour les rameurs isolés, entre clubs d'une même région (engagement par mail auprès de la ligue concernée).

Voir le règlement de la FFSA : <https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/la-compétition-en-sport-adapte/>

Cf réglementation sportive FFA 2024 p.12

Classements :

Séries au temps et finales à la place.

Chronomètre via le système « Crew Timer ».

Distances : 500m et 1000 m

Départs : Non tenus

Balisage : 5 couloirs balisés – remontée au départ côté club.

Plans :

Le plan d'accès, le plan de circulation sur le plan d'eau à l'entraînement et en compétition seront disponibles sur le site de la ligue www.avironoccitanie.fr et l'intranet fédéral.

Règlement : Régit par le Code des régates FFA et la réglementation sportive en vigueur.

Sécurité :

Un dispositif de sécurité adapté est prévu sur l'eau et à terre 30mn avant la 1ère course de la demi-journée et jusqu'à l'arrêt des courses et retour des équipages.

Service médical : Au club

Récompenses :

Remises aux 3 premiers de la finale A à la fin des finales hors course OPEN.

Restauration : Une buvette sera mise en place au club

Hébergement : Contact : Alexandre Delcassé au 06 61 26 15 69

Luc PONCELET
Président de la Ligue d'Occitanie d'Aviron

et

Alexandre DELCASSE
Président de l'Aviron du Bocage